

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est heureux de voir que cet article a évolué, en passant d'un nouveau comité *ad hoc* à un regroupement de comités : le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Cependant, il convient de respecter le principe consistant à passer par la voie réglementaire plutôt que par la voie législative pour de tels commissions administratives.